

Réunion n°37 : jeudi 16 novembre 2017 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron et de Sylvain Reboulet excusé, ayant donné un pouvoir à David Bernard.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 octobre à l'unanimité (11).

Ordre du jour de la présente séance : ajout d'un point à la demande de Jacques Pochon, admission en non-valeur d'une créance.

Accord du conseil municipal pour l'ajout de ce point à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo : schéma de mutualisation.

Réflexion des élus communaux sur le schéma de mutualisation.

Que pourrait-on mutualiser à l'échelle de l'agglomération ou bien à une échelle plus locale ?

Suite à un échange, le conseil municipal a listé les points suivants :

- *Mutualisation Agglo : maîtrise d'ouvrage déléguée, conseil juridique, service de remplacement, supports logiciels comptables, police municipale, groupement d'achat avec liberté d'usage, contrats d'entretien (copieur, chaudière...).*
- *Mutualisation Bren Marsaz Chavannes : en lien avec le RPI, gestion cantine garderie.*

Contrat de maîtrise d'œuvre traverse de village :

Le cabinet STADIA nous propose un contrat de maîtrise d'œuvre sur la base de 7.95% du montant HT des travaux 324.556€ soit la somme de 25.802€ HT. La prévision budgétaire était de 26.090€ HT. Ce contrat comprend les missions : avant-projet AVP, étude du projet retenu PRO, assistance pour passation des contrats de travaux et analyse des offres ACT, contrôle et visa d'exécution du projet VISA, direction de l'exécution DET, ordonnancement, pilotage et coordination des travaux OPC et assistance pour les opérations de réception AOR.

Accord du conseil municipal pour la signature du contrat à l'unanimité (11).

Travaux complémentaires voirie rue de la salle des fêtes :

2 travaux supplémentaires sont envisagés par le Maître d'œuvre STADIA. L'un concerne une reprise d'enduits sur le mur d'un propriétaire privé (mur face à la salle des fêtes, trottoir plus bas que le pied du mur avant travaux), montant 650€ HT. Le second concerne la création d'un puits perdu à l'intérieur du parking de la salle des fêtes, à proximité du point bas de la zone de collecte des déchets, pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales, montant 1.250€ HT. Il est suggéré concernant ce 2nd point, d'abaisser le niveau du sol côté parking pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales

Le conseil municipal décide, à l'unanimité (11), de retenir la reprise d'enduits et ne pas retenir la création du puits perdu.

Urbanisme :

Une nouvelle rencontre des propriétaires de la parcelle située face à l'église a eu lieu fin octobre afin d'étudier le projet d'acquisition. Un accord semble possible avec une modification de l'emplacement réservé dont une partie, le tiers de la surface, serait rendue constructible, afin d'équilibrer les dépenses et les recettes. La partie constructible se situerait au Sud Est de la parcelle, le long de la rue du 15 juin 1944. Le prix d'acquisition serait de 35€ le m² soit un montant de 129.500€ pour les 3.700m². Une rencontre du notaire de Saint Donat a eu lieu le 13 novembre afin de s'assurer de la pertinence du projet et du processus. S'il est décidé de poursuivre les démarches administratives, il sera nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme pour la modification de l'emplacement réservé notamment, d'obtenir un prêt court terme auprès d'une banque avec remboursement après la vente des terrains constructibles, de solliciter un géomètre pour réfléchir à l'aménagement de la parcelle (partie parc et stationnement) et lotir la partie constructible et enfin de s'assurer que l'alimentation électrique des 2 à 3 maisons envisagées ne posera pas de difficulté. Il est évoqué de faire la même démarche pour l'acquisition de l'emplacement réservé au centre du quartier de Griauges.

Autorisation donnée au Maire, à l'unanimité (11), pour signer un compromis de vente sur les bases citées avec les clauses suspensives, modification du PLU, obtention du prêt court terme et réseau électrique suffisant.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité (11), pour poursuivre l'ensemble de ces démarches.

Association cantine garderie :

Remise d'un chèque de 1.500€ correspondant aux 50 inscriptions aux TAP du vendredi 15h15 – 16h15 (50 fois 30€) pour la présente année scolaire. *A l'unanimité (11), accord du conseil municipal pour l'encaissement.*

Bassin de rétention des Maréchauds

La Communauté Arche Agglo a transmis à la commune, un projet de promesse unilatérale d'acquisition des bandes de terres concernées par le mur de protection et le lit du Merdarioux. Cela représente environ 5.300m² sur la totalité du tènement de 19.544m². Le prix de base est de 0.50€ par m². La parcelle ZH 182 (petite bande de terrain longeant le terrain de M. Fabien Lapierre) appartenant à M. Maurice Lapierre est absente du recensement car elle n'intéresse pas l'Agglo. Il nous est demandé de valider ou pas ce projet. La majeure partie de ces espaces concerne le lit du Merdarioux, propriété communale depuis très longtemps. Le reste des espaces concerne le déplacement du lit et des merlons de terre notamment le long de la route de Saint Donat, ces espaces ont été acquis récemment au prix de 0.50€ par m² hors frais notariés.

A l'unanimité (11), le conseil municipal donne son accord pour la signature de la promesse unilatérale de vente.

Admission en non-valeur, créance irrécouvrable

Le percepteur de Romans nous informe qu'une créance communale du budget assainissement a fait l'objet d'un effacement de dettes suite à un jugement de la commission de surendettement des particuliers de l'Ardèche.

Il nous est demandé d'annuler cette créance devenue irrécouvrable.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Commission économie du 25 octobre : Action de la MEEF, soutien au commerce de centralité, contournement routier Sodimas, transfert des zones d'activité, aide HDC Lamotte.

Conseil d'agglomération du 14 novembre 2017 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : modification des statuts du SCOT du Grand Rovaltain, conseil de développement ; ENVIRONNEMENT rivières : adhésion à l'association du bassin versant de l'Isère en vue de la création d'un

établissement public territorial de bassin, suivi de la qualité des eaux du Doux, Mialan, Veauve, Bouterne et petits affluents du Rhône, marais des Ulèzes de Saint Donat ; ENVIRONNEMENT agriculture : collecte des plastiques agricoles 2017 subvention à la chambre d'agriculture de l'Ardèche, zéro pesticides commande groupée de réciprocatours ; ENVIRONNEMENT assainissement : appel à projet eau et assainissement, tarif du service public SPANC, mode d'exercice de la compétence SPANC ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : dérogation à l'interdiction d'ouverture dominicale des commerces de Tournon / Rhône, voirie à vocation économique commune de Bren, aide à l'investissement de l'entreprise HDC Lamotte de Bren ; TOURISME : hébergement touristique à Saint Félicien choix de l'exploitant ; FINANCES : fonds de concours commune de Saint Jean de Muzols, hébergement touristique à Saint Félicien transfert du budget général au budget annexe Développement économique et décision modificative afférente ; COHESION TERRITORIALE et SERVICE A LA POPULATION : présentation du schéma directeur animation de proximité, demande de subvention de l'association KITEUS ; ADMINISTRATION GENERALE : modification des statuts du SYTRAD.

Travaux voirie rue de la salle des fêtes : Poursuite des travaux. Réalisation des trottoirs en cours.

Cantine garderie :

Compte rendu réunion du 9 novembre sur le projet de gestion financière de la cantine et de la garderie par les communes, suite au retrait possible des bénévoles de l'association, à la rentrée 2018. 2 communes sur 3 présentes, l'association et la commune de Saint Donat représentée par un adjoint et le DGS. Activités concernées : cantine satellite en liaison froide, garderie du matin et du soir et les Temps d'Activités Périscolaires. Quelques chiffres 2016-2017 sur les 3 communes : 70.000€ de chiffres d'affaires, 140 jours d'activités annuelles, 17.300 repas distribués, 5.700 accueils de garderie le matin, 3.000 le soir et 130 présences en TAP. Points évoqués : unité de la gestion entre les 3 communes (enfants d'une même famille sur plusieurs communes), prix du repas (montant porté à 4€ pour prendre en compte les coûts de gestion ?), temps de gestion nécessaire (plusieurs dizaines d'heures par mois, démarrage plus lourd), achat de logiciels de gestion administrative et comptable, usage des moyens modernes de paiement, difficultés de gestion actuelle, récupération des coordonnées des familles...

Nouvelle réunion prévue entre les 3 communes, le mercredi 29 novembre, pour acter les principales décisions, avant retour vers les conseils municipaux. Il est prévu, ensuite, une rencontre avec le Percepteur de Romans.

Eglise : reprise des enduits intérieurs

Compte rendu rencontre du 15 novembre. Présence de 7 représentants de la paroisse Notre Dame des Collines dont 4 de Chavannes. Présentation des devis de reprise des peintures de la nef. Suggestion d'élargir le projet à l'ensemble des surfaces intérieures avec mise en valeur des peintures historiques, des pierres de voutes, d'encadrement et de piliers. Evocation de la création d'une association pour le recueil de dons. Décision de visiter l'église de Miribel pour apprécier la récente rénovation. La fondation du Patrimoine et l'architecte qui a conduit les travaux seront sollicités.

Urbanisme :

Demande : RAS.

Accord : Permis de construire de M. Wilmouth pour la création d'un studio au Château du Mouchet.

Divers :

L'Agglo propose aux communes de s'associer à une commande groupée de tablettes, la commune de Chavannes n'est pas intéressée.

Energie Rhône Vallée renonce au projet photovoltaïque sur Chavannes.

20 colis de Noël pour les personnes âgées, choix des colis, Christiane Delavaloire, répartition au cours du prochain conseil.

Vœux du conseil municipal, le samedi 6 janvier à 18h.

Plusieurs cambriolages ces dernières semaines, vigilance !

Prochain conseil municipal le jeudi 21 décembre à 20h30.